



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 10 décembre 2020

Délibération n°75-2020 : Réexamen de l'IFSE lié à un changement de corps

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret en date du 18 août 2020 portant nomination, titularisation et affectation de conservateurs généraux des bibliothèques ;

Vu l'arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques ;

Vu la délibération n°43-2019 du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne Sud en date du 5 juillet 2019 relative à la mise en place du RIFSEEP au sein de ses services ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'ajout d'une ligne dans le tableau de répartition des groupes IFSE de catégorie A et l'attribution d'une IFSE de 8 694 euros pour le poste de Conservateur général à compter du 01/09/2020

Membres en exercice : 30
Membres présents : 18
Membres représentés : 8

Suffrages exprimés : 18

- Pour : 18
- Contre : 0

Abstentions : 8

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document en annexe : Répartition de l'IFSE par sous-groupes